

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

N° CP/2011/629 - Itinéraires cyclables - 1241
Conventions pour la réalisation et l'entretien d'itinéraires cyclables dans le cadre du Plan Vélo

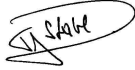
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les conventions à intervenir pour la réalisation d'un itinéraire cyclable entre LA VANCELLE et LIEPVRE (Haut-Rhin), concernant la mise à disposition des emprises par l'Office national des forêts (ONF) ainsi que la gestion et l'entretien ultérieur de la piste cyclable par le Département du Bas-Rhin
- approuve la convention concernant la gestion et l'entretien ultérieur de l'itinéraire cyclable situé le long du Canal du Rhône au Rhin déclassé entre FRIESENHEIM et ARTZENHEIM (Haut-Rhin)
- approuve les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la convention à intervenir pour la réalisation, la gestion et l'entretien ultérieur d'un itinéraire cyclable entre GEISPOLSHEIM-Gare et "La Vigie", inscrit au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise, convention par laquelle la commune de GEISPOLSHEIM s'engage à assurer la gestion et l'entretien ultérieur de l'éclairage public de cet itinéraire.

Elle décide en outre de demander à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) une participation financière d'un montant maximum de 250 000 € HT, représentant 50 % du montant global HT estimé des travaux de sécurisation de l'aménagement cyclable entre GEISPOLSHEIM-Gare et "La Vigie".

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces quatre conventions au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-59806-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11